



Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 4 avril 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2024. Publication de la convocation le : 29 mars 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 04 JUIN 2024

Délibération n° 2024-051 : Subventions aux associations 2024

Rapporteur : M. Didier LOAS

Vu les propositions de la commission des finances du 15 mars 2024,
Vu la délibération DE2023-033 approuvant le budget primitif du budget principal

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Attribuer les subventions suivantes, représentant un total de 62 476,00 €. A noter que ce montant inclut les subventions allouées lors du conseil municipal du 13 février 2024 (4 500 € à l'APE d'Esquibien, 1 000€ pour les Raid Amazones du Cap et 3 000 € pour le Théâtre du Bout du Monde) ainsi que les montants alloués à l'Ogec Sainte Anne pour les repas (2 688 €) :

- Article 1 : le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Association	Subvention 2024
ECOLES - CONTRIBUTIONS	
R.E.R. du grand Cap	500,00 €
ECOLES - SUBVENTIONS	
APE Ecole Esquibien	1 000,00 €
APE P Le Lec (fête de la musique)	3 500,00 €
APE P Le Lec	4 500,00 €
MFR PLEYBEN	120,00 €
T'es cap	100,00 €
Association sportive de Locquéran	750,00 €
R.A.S.E.D.	318,00 €
SUBVENTIONS	
Amicale Laïque	200,00 €
Ar c'hab e tansal	450,00 €
Art Ria	1 500,00 €
Bibliothèque AUDIERNE	2 500,00 €
Bibliothèque ESQUIBIEN	2 500,00 €

- Article 2 : le conseil municipal décide, par 28 voix pour et 1 abstention d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
APEL STE ANNE	3 000,00 €

- Article 3 : considérant que Mme Michèle Lacour a quitté la salle et n'a pas participé au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Association Ephémère	1 200,00 €

- Article 4 : Considérant que M. Jean-François MARZIN a quitté la salle et n'a pas participé au vote le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Bateau Cap sizun	1 000,00 €

- Article 5 : Considérant que Mme Joëlle MOALIC et M. Didier GUILLON ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Club Marthe Pierre	300,00 €

- Article 6 : considérant que Mmes Corinne Briant et Martine SCULLER, que MM. Jean-Jacques COLIN, Didier GUILLON et Jean-François MARZIN ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Comité d'animation Esquibien	500,00 €

- Article 7 : considérant que MM. Didier GUILLON et Michel VAN PRAET ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Culture et patrimoine	2 000,00 €

- Article 8 : considérant que M. Didier GUILLON a quitté la salle et n'a pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Eskyoga	500,00 €
Finist'air Evènements	2 000,00 €
Football club du Goyen	2 000,00 €
Groupe des Bruyères	600,00 €
Handball club cap sizun	500,00 €

- Article 9 : considérant que MM. Didier GUILLON et Tony VORMS ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, par 25 voix pour et 2 voix contre, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Jardins de Kerivoas	300,00 €

- Article 10 : considérant que MM. Didier GUILLON et Tony VORMS ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
La raquette esquibiennoise	1 500,00 €
Les arts singuliers	500,00 €
Les copains d'accords	300,00 €
Les films de l'embarcadère	1 000,00 €
Les voiles du Cap Sizun	1 000,00 €
Les 1001 pattes ont du cœur	1 000,00 €
Marche nordique Cap Sizun	100,00 €
Plongeurs du Cap	500,00 €
Pointe du raz ladies Classic	4 000,00 €
Secours catholique	300,00 €
SNSM	1 700,00 €
Société de chasse An Esk Elen	350,00 €
Tennis Club	500,00 €

- Article 11 : considérant que MM. Didier GUILLON, Michel VAN PRAET et Tony VORMS ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Musée maritime	1 500,00 €
Plaisance en cap sizun	4 000,00 €

- Article 12 : considérant que Mme Martine SCUILLER, MM. Didier GUILLON et Tony VORMS ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Rederien Cap Sizun	200,00 €

- Article 13 : considérant que MM. Didier GUILLON, Philippe LAPORTE et Tony VORMS ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Société Littéraire et artistique du CS	300,00 €

- Article 14 : considérant que MM. Eric BOSSER, Pierre-Marie BOSSER, Didier GUILLON, et Tony VORMS ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Union bretonne des combattants	700,00 €

- Article 15 : considérant que Mme Sandrine URVOIS et M. Didier GUILLON ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Association	Subvention 2024
Volley ball club Cap sizun	500,00 €

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

